

Règles de vie

Adhérer à une association c'est adopter des règles de vie qui en faciliteront le bon fonctionnement.

L'association Seys'Arts est gérée par un bureau constitué de bénévoles.

- Les professeurs sont là pour vous transmettre toute la technique de la peinture.
- Pour les questions de fonctionnement vous vous adressez aux personnes du bureau ou à leurs représentants au sein des cours (coordonnées affichées dans la salle et sur le site web de l'association).

Nous sommes très nombreux à utiliser la salle de cours chaque semaine. De plus nous partageons la salle avec d'autres associations. Pour le plaisir de tous, aidez-nous individuellement à la maintenir en bon état !

Pour Seys'Arts il y a une douzaine de cours par semaine.

- Dans le local vous trouverez des accessoires pour pratiquer votre activité (chevalets, pots, journaux...) : merci de les nettoyer et les remettre en place en fin de séance.
- Nous vous demandons de protéger les tables avec une nappe que vous apporterez. Pour les pastellistes pensez à utiliser des journaux pour récolter la poudre des pastels.
- Une cafetière et une bouilloire sont là pour les moments de convivialité vous pouvez les utiliser, pensez à les ranger propres dans le local.



Nous vous souhaitons une année riche de création !
Le Bureau Seys'Arts.

Cours de peinture

2018-19



- **Aquarelle**
- **Huile/Acrylique**
- **Dessin**
- **Atelier libre**

- **Adultes**
- **Jeune public**

SEYS' ARTS
8, rue Joseph Moutin
38180 SEYSSINS

web: <http://www.seysarts.fr>
courriel : infos@seysarts.fr

Seys'Arts, association loi 1901, propose pour 2018-2019 :

- Aux adultes, des cours de peinture encadrés par des professeurs, et pour les plus expérimentés des ateliers animés par différents artistes dans l'année.
- Aux plus jeunes, des cours d'expressions artistiques (CP/CM2).
- Chaque année tous les artistes de l'association ont la possibilité d'exposer à l'espace culturel Montrigaud à Seyssins, huile/acrylique/dessin en janvier et aquarelle/dessin en juin.

Les cours proposés

- Les cours ont lieu à Seyssins, à l'espace Schœlcher (proche du Prisme).
- Reprise des cours : Le 24 septembre 2018.
- Atelier libre, sans supplément, le vendredi accessible uniquement aux adhérents des cours, dans la limite de 15 personnes.

AQUARELLE - Cours de 2h30 / 62.5 h dans l'année

- | | | |
|---------------------|------------------------|---------------|
| • Van Thaiï | Lundi | 09h15 à 11h45 |
| • ? | Lundi | 18h30 à 21h00 |
| • Mathilde Arragon | Mardi | 14h30 à 17h00 |
| • Mathilde Arragon | Mercredi | 18h30 à 21h00 |
| • Minoo Stermann | Vendredi | 14h00 à 16h30 |
| • Catherine Rabatel | 1 samedi sur 2 (37.5h) | 09h00 à 11h30 |

AQUARELLE AUTONOME - Cours d'une journée, selon calendrier annuel

- | | | |
|--------------------------|--------|---------------|
| • 1 intervenant par mois | Samedi | 09h00 à 17h00 |
|--------------------------|--------|---------------|

DESSIN - 2 INTERVENANTS - Cours de 2h30 / 62.5 h dans l'année

- | | | |
|----------------------------|-------|---------------|
| • Van Thaiï / Marie Boiton | Jeudi | 18h30 à 21h00 |
|----------------------------|-------|---------------|

HUILE ET/OU ACRYLIQUE - Cours de 2h30 / 62.5 h dans l'année

- | | | |
|-----------------|----------|---------------|
| • Jean Guerrero | Mardi | 09h00 à 11h30 |
| • Van Thaiï | Mardi | 18h00 à 20h30 |
| • Hélène Roy | Lundi | 14h00 à 16h30 |
| • Sana Gouraud | Mercredi | 09h00 à 11h30 |

EXPRESSIONS ARTISTIQUES COURS DE 1.5H - 37h50 dans l'année

- | | | | |
|-----------------------|---------------------------|----------|---------------|
| • Jeune public CP/CM2 | En fonction de la demande | Mercredi | 14h00 à 15h30 |
|-----------------------|---------------------------|----------|---------------|

ATELIER LIBRE

- | | | | |
|----------------------------|---------------|----------|---------------|
| • « Atelier libre » adulte | • Non encadré | Vendredi | 17h00 à 19h00 |
|----------------------------|---------------|----------|---------------|

Conditions d'adhésion

- Les inscriptions aux cours sont prioritairement prises à l'année. Pour une inscription au trimestre, elle sera validée en fonction des places restant disponibles après le forum des associations de septembre.
- Les inscriptions sont définitives à réception du bulletin d'adhésion et du règlement. Une séance d'essai est possible.
- Les remboursements sont acceptés dans certains cas qui restent exceptionnels (santé, professionnels) et après validation par le bureau. Le retour des chèques ou le remboursement ont lieu en fin d'année.

Règlement des adhésions

Le règlement se fait par chèque(s) exclusivement.

Adhésion et cours annuels sont à régler au moment de l'inscription :

- Soit avec 1 chèque encaissé en octobre.
- Soit avec 3 chèques encaissés fin octobre, fin janvier et fin mars.
- Le chéquier jeune Isère est accepté (volet adhésion culturelle 15€).
- Dater les chèques au jour d'inscription, les libeller à l'ordre de SEYS'ARTS.
- Les justificatifs d'adhésions ainsi que les cartes d'adhérents seront remis en début d'année.

Tarif annuel

Il comprend le montant du/des cours avec le montant de l'adhésion obligatoire (15 € pour les résidents de Seyssins - 20 € pour les hors Seyssins).

Tarif annuel des cours en € adhésion comprise	Seyssins	Hors Seyssins
Adultes		
• 0.5 cours (samedi matin)	134 ou 54/40/40	139 ou 59/40/40
• 1 cours (y/c aqua. Autonome)	253 ou 95/79/79	258 ou 100/79/79
• 1.5 cours	336 ou 122/107/107	341 ou 127/107/107
• 2 cours	419 ou 149/135/135	424 ou 154/135/135
• 2.5 cours	502 ou 178/162/162	507 ou 183/162/162
• 3 cours	585 ou 205/190/190	590 ou 210/190/190
Jeune public		
• 1 cours	100 ou 40/30/30	105 ou 45/30/30